L'IMPORTANCE ET LA NÉCESSITÉ DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE DES VIOLENCES DE GENRE

Tere Iglesias Lopez

Septembre 2023

Garance

TABLE DES MATIERES

Introduction : qu'est-ce que la "prévention primaire" ?.....3

Pourquoi la prévention primaire est-elle si importante ?....4

A part l'autodéfense féministe, qu'est-ce-qui marche ?.....5

La prévention primaire : le parent pauvre de la lutte contre les violences de genre.....6

Conclusions.....7

Bibliographie.....8

INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LA "PREVENTION PRIMAIRE" ?

Selon le dictionnaire Larousse, la "prévention" est “l’ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal” et selon le Robert c’est “l’ensemble de mesures préventives contre certains risques”. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la prévention est définie comme suit : "toutes les mesures visant à éviter ou à réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps". L’OMS parle également de trois volets de prévention, une conceptualisation courante en santé publique : primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire intervient avant que la maladie ne se déclare, la prévention secondaire pendant qu'elle se déclare et la prévention tertiaire une fois qu'elle s'est déclarée (Vigourt-Oudart et al., 2016).

Par conséquent, si nous transposons cela au cas de la prévention des violences de genre, la prévention vise à agir de manière à empêcher ces violences de se produire et de déployer leur impact négatif. Dans son Rapport mondial sur la violence et la santé (Krug et al., 2002), l'OMS traduit le concept de prévention primaire/secondaire/tertiaire en prévention des violences. La prévention primaire fait référence à toutes les approches qui visent à prévenir la violence avant qu'elle ne se produise et qui agissent sur les facteurs de risque et de protection. Elle peut s’appliquer à la population globale, par exemple par une transformation des normes sous-tendant la violence, ou à des populations particulièrement vulnérables. La prévention secondaire englobe les approches qui se concentrent sur le dépistage des violences et sur les réponses plus immédiates et vise à identifier et à soutenir les victimes à un stade précoce et à interrompre la violence. Enfin, la prévention tertiaire se concentre sur le suivi à long terme à la suite de la violence et cherche à soutenir les victimes et à atténuer leur traumatisme, à empêcher la violence de se reproduire et peut également inclure des programmes destinés à responsabiliser les auteurs (Krug et al., 2002). Cette distinction plus précise entre différentes approches préventives nous semble importante dès l’introduction de cette analyse, car nous observons que le terme prévention est le plus souvent utilisé pour des initiatives qui ne préviennent pas dans le sens du dictionnaire. Trop souvent, parler de prévention sans nuancer rend invisible que les politiques et programmes se focalisent sur la prévention secondaire et tertiaire, négligeant le potentiel transformateur de la prévention primaire.

Si nos lectrice·eur·s connaissent l’association Garance, vous savez certainement que nous sommes une asbl qui lutte et fait un plaidoyer pour la prévention primaire des violences de genre depuis plus de vingt ans déjà. Plus précisement, c’est par l’autodéfense féministe que Garance s’attaque aux facteurs de risque qui mènent aux violences et qui rendent certains groupes de la population plus vulnérables aux agressions, en particulier les femmes* (*selon autodéfinition), les enfants et les minorités sexuelles et de genre. Dans le paysage belge associatif et institutionnel, c’est une position assez unique, et nous voudrions examiner dans cette analyse ce qui fait obstacle à une plus large diffusion de l’idée que les violences ne sont pas une fatalité et qu’on peut les prévenir.

Avec cette analyse, nous voulons, avant tout, rappeler l'importance de la prévention primaire - et celle de l'autodéfense féministe - ensuite, examiner les bonnes pratiques existantes en matière de prévention primaire, et enfin, analyser l'état de la prévention primaire des violences de genre à l'international et, plus particulièrement, en Belgique.

POURQUOI LA PRÉVENTION PRIMAIRE EST-ELLE SI IMPORTANTE ?

Comme nous l'avons souligné, la prévention primaire consiste à agir avant que la violence ne se produise afin qu'elle ne se produise pas ou qu'elle n'existe pas. En tant que telle, elle constitue l'approche la plus stratégique pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.

ONU Femmes (2010) a énuméré quelques-unes des raisons les plus évidentes :

- La prévention primaire défend le droit humain fondamental des femmes et des filles (et nous ajouterons des minorités sexuelles et de genre) de vivre sans violence et permet d'éviter un grave problème de justice social, de sécurité et de santé publique ;
- Il est toujours préférable de prévenir les problèmes plutôt que d'y répondre et de faire face à leurs conséquences et à leurs coûts dévastateurs (en termes de santé et de bien-être, mais aussi d'économie) ;
- À long terme, la réussite des efforts de prévention primaire pourrait améliorer la situation sociale, économique et sanitaire des femmes et des filles (et des minorités sexuelles et de genre) et ainsi contribuer au bien-être de la société dans son ensemble, partout dans le monde.

Il n'existe que peu de littérature académique sur les programmes de prévention primaire, et en particulier sur les programmes de prévention efficaces. Une revue de revues académiques (Nation et al., 2003) a identifié neuf caractéristiques systématiquement associées aux programmes efficaces de prévention auprès des jeunes : les programmes étaient complets et avaient une approche globale, ceux-ci incluaient des méthodes d'enseignement variées, fournissaient un dosage suffisant, étaient fondés sur la théorie et les données empiriques, fomentaient les relations positives, intervenaient au bon moment, étaient intersectionnels, incluaient des évaluations de leur impact, et impliquaient un personnel bien formé.

La situation des données d'évaluation s'est fort améliorée ces derniers 15 ans : plusieurs travaux universitaires démontrent les bénéfices de l'autodéfense féministe - qui, comme on l'a dit, est de la prévention primaire. Concrètement, l'autodéfense féministe permet de réduire les risques d'agression et/ou les violences que les femmes peuvent subir. En effet, des études menées en Hollande (van Baarsen & van der Pligt, 1995), au Canada (Senn et al., 2015), aux USA (Hollander, 2014), au Kenya (Sarnquist et al., 2014) et au Malawi (Decker et al., 2018) démontrent qu'après avoir suivi un stage d'autoféfense, les femmes se sentent moins vulnérables et plus en contrôle

lorsqu'elles sont menacées, qu'elles sont moins susceptibles d'être victimes d'une agression sexuelle et, qu'en cas d'agressions sexuelles, elles sont plus confiantes dans leur capacité à résister et ainsi, plus souvent en mesure de se défendre efficacement. En outre, les taux de viol et d'agressions sexuelles annuels étaient moins élevés pour les femmes et filles formées à l'autodéfense que pour les femmes non-formées (Sarnquist et al., 2014; Senn et al., 2015).

Pour plus d'information sur l'état de l'autodéfense féministe, nous vous invitons à lire notre étude de 2018 sur l'état des savoirs à son sujet et l'analyse écrite en 2023 sur l'autodéfense féministe comme arme révolutionnaire contre le patriarcat.

A PART L'AUTODÉFENSE FÉMINISTE, QU'EST-CE-QUI MARCHE ?

Les meilleures pratiques en matière de prévention primaire peuvent être identifiées en combinant les conclusions du rapport 2010 de l'OMS sur la prévention de la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes, celles de l'examen systématique de 2014 des interventions visant à prévenir ou à réduire la violence à l'encontre des femmes et des filles commandé par le groupe de la Banque mondiale, ainsi que les conclusions de l'étude de 2016 sur l'efficacité de l'autodéfense demandée par la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du Parlement européen. Ces publications ont recensé les études évaluatives de programmes de prévention des violences faites aux femmes et/ou aux filles dans le monde et ont ainsi pu établir les programmes les plus efficaces ou au moins prometteurs.

Selon ces études, les stratégies de prévention primaire qui sont efficaces ou dont l'efficacité commence à être prouvée en termes de prévention de la violence fondée sur le genre sont les suivantes : les programmes scolaires visant à prévenir la violence dans les relations amoureuses des jeunes, la formation en milieu scolaire pour aider les enfants à reconnaître et à éviter les violences sexuelles, les programmes de visites à domicile pendant la grossesse et la sensibilisation des agent·e·s de santé, les programmes et interventions pour les enfants et les adolescent·e·s victimes de maltraitance et/ou exposés à la violence conjugale entre leurs parents, l'autonomisation et les approches participatives pour lutter contre l'inégalité structurelle entre les genres, l'autodéfense féministe pour les femmes et les filles, le développement des compétences sociales et cognitives chez les adolescent·e·s par le biais de clubs des filles, la modification des normes sociales et culturelles en matière de genre par l'utilisation de la théorie des normes sociales et par le travail avec les hommes et les garçons (Arango et al., 2014 ; Kelly & Sharp-Jeffs, 2016 ; OMS, 2010).

Par rapport à ces bonnes pratiques, il semble également important de souligner certaines stratégies et certains programmes de prévention qui ont été jugés inefficaces, voire nuisibles, en termes de prévention de la violence fondée sur le genre. C'est par exemple le cas des campagnes de sensibilisation qui ont été jugées inefficaces (Arango et al., 2014) ou des programmes de

sensibilisation et de connaissance du viol destinés aux populations scolaires et universitaires, ainsi que des programmes de prévention du viol axés sur la confrontation chez les jeunes (OMS, 2010).

Pourtant, malgré ces bonnes pratiques et les bénéfices évoqués plus haut de la prévention primaire, celle-ci reste encore et toujours sous-financée et minoritaire dans la lutte contre les violences de genre.

LA PRÉVENTION PRIMAIRE : LE PARENT PAUVRE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE

Dans la lutte contre les violences de genre, la prévention primaire a été (et est toujours) le parent pauvre. Même au sein des espaces féministes, la prévention primaire n'a souvent pas été une priorité politique et il y a eu relativement peu d'investissements durables dans ce domaine. En fait, historiquement, en Occident, ce sont les services de prévention secondaire et tertiaire, tels que les programmes d'intervention, les maisons d'hébergement, les centres d'aide aux victimes de viol, les lignes téléphoniques d'écoute, les actions de plaidoyer, le travail avec les auteurs de violences et les réponses réactives fondées sur la justice pénale, qui ont été privilégiés dans les programmes de lutte contre les violences (Storer et al., 2016). Ces services de prévention secondaire et tertiaire sont bien sûr nécessaires, mais ils présentent l'inconvénient de ne pouvoir être utiles qu'une fois que la violence a déjà eu lieu, avec les coûts humains et économiques qu'elle engendre.

La marginalisation de la prévention primaire a pour conséquence que son potentiel à empêcher les violences de se produire et à transformer les rapports sociaux qui les produisent et légitiment reste négligé. Trop souvent, les associations féministes, confrontées aux besoins urgents des victimes de violence, s'efforcent de réagir à la violence après coup, sans jamais disposer - ou créer - l'espace et les ressources nécessaires au changement social profond qui s'impose pour mettre fin aux violences fondée sur le genre.

Dans les conventions et déclarations internationales, la prévention primaire a également été rarement voire pas du tout mentionnée. La Déclaration ONU de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, premier instrument international traitant explicitement de la violence à l'égard des femmes, et qui fournit un cadre pour l'action nationale et internationale, évoque simplement la nécessité de développer des approches préventives qui promeuvent la protection des femmes contre toute forme de violence (DEVAW, 1993). La plateforme d'action de Pékin de 1995, qui identifie des actions spécifiques pour les gouvernements afin de prévenir et de répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles, mentionne la formation de la police et des fonctionnaires impliqué·e·s dans la prévention, mais sans identifier d'actions de prévention spécifiques (ONU Femmes 1995).

Même la Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe, 2014), premier instrument régional juridiquement contraignant sur la violence à l'égard des femmes et des filles, ne contient pas

grand-chose sur la prévention primaire en tant que telle et aucune mesure spécifique n'est introduite. Bien que le chapitre III soit intitulé "Prévention", seuls l'article 12 et, dans une moindre mesure, l'article 14, qui visent à promouvoir un changement de comportement social et culturel, peuvent être interprétés dans ce sens (Garance, 2019). Bien qu'il existe une publication du CoE (Hester & Lilley, 2016) sur la mise en œuvre de l'article 12, qui explique globalement comment construire une politique de prévention et demande à mettre la prévention primaire en son centre, celle-ci ne mentionne pas de mesures spécifiques pour ce faire. Concernant l'article 14, il n'existe aucun lignes directrices informelles du Conseil de l'Europe pour la mise en oeuvre de ses articles. Cela signifie que l'interprétation des articles 12 et 14 et la mise en œuvre de certaines mesures dépendent de la volonté politique des gouvernements nationaux, gouvernements que nous savons peu investis dans la prévention primaire.

Pour donner un exemple concret du manque d'intérêt politique pour la prévention primaire, en Belgique, même si des améliorations ont été apportées au cours de la législature en cours, la prévention primaire reste un ajout dans les plans d'action qui restent axés sur la prévention secondaire et tertiaire. Aucun budget spécifique et récurrent n'a été alloué à la prévention primaire de la violence fondée sur le genre au moment du rapport alternatif au GREVIO (Coalition "Ensemble contre les violences faites aux femmes", 2019), et entre-temps, une seule ligne budgétaire - insuffisante - a été ouverte[1)].

CONCLUSIONS

Il est donc clair qu'il reste encore d'importants obstacles et de barrières au travail de prévention :

- le manque de financement durable et la logique de projet actuellement dominante avec ses actions à court terme ;
- le manque d'évaluations d'impact ;
- le manque de formations qualifiantes en prévention primaire ;
- les malentendus et les idées fausses sur la prévention primaire, ainsi que la résistance de la société ;
- et le manque de priorité politique et financière de ce travail.

Cependant, les preuves et les travaux actuellement disponibles dans le domaine de la prévention primaire devraient nous encourager à effectuer et à promouvoir le travail de prévention primaire.

D'ailleurs, Garance continuera d'utiliser les travaux disponibles sur la prévention primaire et sur l'autodéfense féministe pour mener à bien son plaidoyer et promouvoir ces pratiques en Belgique et ailleurs. Nous avons déjà réussi à introduire l'idée de la prévention primaire et de l'autodéfense

1) Il s'agit du décret Violences faites aux femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui instaure un financement sur cinq ans de projets associatifs collaboratifs de lutte contre les violences. Un des cinq axes concerne la prévention primaire et la lutte contre le sexisme, attribuant EUR 75 000/an à ce sujet. Garance bénéficie actuellement de cette subvention, en coopération avec Vie Féminine.

féministe dans les plans d'action actuels, mais beaucoup reste à faire pour rendre la prévention primaire accessible à toute la population.

Il est temps de placer la prévention primaire au centre de la lutte contre les violences de genre, de promouvoir un engagement politique à long terme pour mettre fin à ces violences et pas seulement pour mieux les gérer, de poursuivre la recherche et les évaluations, tout cela afin de créer un changement plus durable et à long terme et d'atteindre notre objectif ultime d'éradication des violences de genre. Si - et quand - nous l'arrêtons à la racine, nous n'aurons plus à faire face à la violence et à ses effets dévastateurs.

BIBLIOGRAPHIE

Arango, Diana. J., Morton, Matthew., Gennari, Floriza., Kiplesund, Sveinung., & Ellsberg, Mary. (2014). Interventions to prevent or reduce violence against women and girls: A systematic review of reviews.

Coalition "Ensemble contre les violences faites aux femmes". (2019). Évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique par la Belgique. https://www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport_alternatif_belgique_schaduwrapport_belgie.pdf

Council of Europe. The Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence , November 2014, ISBN 978-92-871-7990-6,

Decker, M.R., Wood, S.N., Ndinda, E. et al. (2018). Sexual violence among adolescent girls and young women in Malawi: a cluster-randomized controlled implementation trial of empowerment self-defense training. BMC Public Health 18, 1341. https://doi.org/10.1186/s12889-018-6220-0

Garance Asbl (2019, February 19). Rapport alternatif pour la Convention d'Istanbul. http://www.garance.be/spip.php?article1243

Hester, M., & Lilley, S. J. (2016). Prévention de la violence à l'égard des femmes : Article 12 de la Convention d'Istanbul.

Hollander, Jocelyn A. (2014). Does self-defense training prevent sexual violence against women?. Violence against women, 20(3), 252-269.

Kelly, Liz, & Sharp-Jeffs, Nicola. (2016). Knowledge and Know-how: the Role of Self-defence in the Prevention of Violence against Women.

Krug, Etienne G., Dahlberg, Linda L., Mercy, James A., Zwi, Anthony B., Lozano, Rafael. et al. (2002). World report on violence and health. World Health Organization. https://apps.who.int/iris/handle/10665/42495

Nation, Maury, Crusto, Cindy, Wandersman, Abraham, Kumpfer, Karol L., Seybolt, Diana, Morrissey-Kane, Erin, & Davino, Katrina (2003). What works in prevention: Principles of effective prevention programs. American psychologist, 58(6-7), 449.

Sarnquist, Clea, Omondi, Benjamin, Sinclair, Jake, Gitau, Carolinah, Paiva, Lee, Mulinge, Mulinge Munyae, Cornfield, N. David & Maldonado, Yvonne. (2014). Rape prevention through empowerment of adolescent girls. Pediatrics, 133(5), e1226-e1232.

Senn, Charlene Y. Eliasziw, Misha. Barata, Paul C. Thurston, Wilfreda E. Newby-Clark, Ian R. Radtke, Lorraine H. Haboden, Karen L. (2015). « Efficacy of a Sexual Assault Resistance Program for University Women » The New England Journal of Medecine. Vol.372 (24), [En ligne] URL : https://www.nejm.org/doi/10.1056/NEJMsa1411131

Storer, Heather L., Casey, Erin A., Carlson, Juliana, Edleson, Jeffrey L., & Tolman, Richard M. (2016). Primary Prevention Is? A Global Perspective on How Organizations Engaging Men in Preventing Gender-Based Violence Conceptualize and Operationalize Their Work. Violence Against Women, 22(2), 249–268. https://doi.org/10.1177/1077801215601247

United Nations Declaration on the Elimination of Violence against Women, December 20, 1993. https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/095/05/PDF/N9409505.pdf?OpenElement

United Nation Women Beijing Declaration and Platform for Action, September 5, 1995. https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/PFA_E_Final_WEB.pdf

UN Women (2010, October 31)). Promoting primary prevention. https://www.endvawnow.org/en/articles/318-promoting-primary-prevention-.html

van Baarsen, Berna, & van der Pligt, Joop. (1995). Een cursus zelfverdediging als primaire preventie van seksueel geweld tegen vrouwen. Gedrag & Gezondheid, 23, 286-295.

Vigourt-Oudart, Sylvie, Boitout, Jean, Caullireau, Sandrine & Prud'homme, Cindy (2016). Chapitre 25. La prévention dans le champ des violences sexuelles. Dans : Roland Coutanceau éd., Victimes et auteurs de violence sexuelle (pp. 309-325). Paris: Dunod. https://doi.org/10.3917/dunod.couta.2016.04.0309

World Health Organization (WHO). (2010). Preventing intimate partner and sexual violence against women: Taking action and generating evidence. World Health Organization.

CONTACTEZ-NOUS :
Garance ASBL
55, rue Royale, 1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/216.61.16
info@garance.be
www.garance.be

Garance